

du 4 avril 2017

Étaient présents : Albouy P - Bardou G - Bedos D - Cazenave M - Descouens MS - Guilhaumon JM - Jaffuel C - Martin R - Marza I - Matagne C - Revel M

Procuration : Bonvalet D à Marza I - Usache P à Matagne C

Absent : Bouillé A - Roncin D

Secrétaire de séance : Descouens MS

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal du conseil du 9 mars 2017 et 20 mars 2017.
Ces procès-verbaux sont votés à l'unanimité.

1 - Création d'un emploi CAE à l'accueil et agence postale

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer un emploi à l'accueil de la mairie et à l'agence postale, en contrat CAE pour une durée d'un an, du 10 avril 2017 au 9 avril 2018, durée : 20 h, rémunération SMIC, pour remplacer l'agent qui a démissionné.

vote à l'unanimité

2 - Indemnité des élus : augmentation de la valeur du point : régularisation,

Monsieur le Maire dit au conseil municipal que le montant des indemnités de fonction versées aux élus en 2014 fixé par délibération du 17 avril 2014 faisait référence à un indice 1015. Suite aux différentes augmentations prévues de l'indice, la perceptrice a demandé une régularisation de délibération en ne mentionnant pas les indices.

Monsieur Bedos dit que les indemnités ne seront pas augmentées, c'est juste une régularisation de formulation de délibération.

3 - Avenant au marché : Travaux Avenue de Caux - RD30 E4 Réfection réseaux humides et aménagement de l'entrée de ville

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer un avenant pour les travaux "Avenue de Caux - RD 30 Réfection réseaux humides et aménagement de l'entrée de ville" avec l'entreprise TPSO titulaire du marché.

L'objet de cet avenant est le suivant : Il est apparu que le raccordement sur la nouvelle conduite d'eaux usées nécessitait un approfondissement du réseau pour des problèmes de croisement, un prolongement du réseau et le renouvellement à neuf des branchements EP et EU.

Le montant de l'avenant est : 40 994.60 € ht - 49 193.52 € ttc

vote à l'unanimité

4 - Vote du compte de gestion 2016 de la commune

Monsieur Bedos présente au conseil municipal le compte de gestion de l'exercice 2016 de LA COMMUNE établi par le receveur municipal de Pézenas conforme au compte administratif 2016 de la commune.

Le conseil municipal adopte le compte de gestion 2016 de la commune.

Monsieur Martin dit qu'il s'abstient car non présent en 2016.

Vote : 12 voix pour - 1 abstention - 0 contre

5 - Vote du compte administratif 2016 de la commune

Monsieur Bedos présente le compte administratif 2016 de la commune :

FONCTIONNEMENT

Recettes : 878 955.28 €

Dépenses : 738 867.53 €

Résultat de l'exercice 2016 : excédent 140 087.75 €

Résultat antérieur reporté 2015 : excédent 99 393.21 €

Résultat de clôture exercice 2016 : excédent 239 480.96 €

du 4 avril 2017

INVESTISSEMENT

Recettes :	1 286 702.50 €	
Dépenses :	210 996.76 €	
Résultat de l'exercice 2016 : excédent		1 075 735.74 €
Résultat antérieur reporté 2015 : excédent		220 552.57 €
Résultat de clôture exercice 2016 : excédent		1 296 288.31 €

SOLDE D'EXECUTION 2016 : 1 535 769.27 €

Monsieur Bedos souligne la bonne gestion de la commune, ces résultats en témoignent bien que certaines personnes affirment le contraire. L'excédent d'investissement de 1 296 288.31 € résulte du prêt de 1 000 000 € contracté à la Banque Postale, qui permettront de financer les futurs travaux de l'Eglise, Route de Caux, et place de l'Eglise. Les travaux de la Route de Caux ont commencé et les autres débiteront prochainement. Il précise que les taux d'intérêt ont augmenté et que la commune a saisi l'opportunité qu'elle avait d'emprunter à un taux de 1.61 %.

Le conseil municipal adopte le compte administratif de la commune 2016.

Monsieur Martin dit qu'il s'abstient car non présent en 2016.

Vote hors de la présence de Jean-Marie Guilhaumon Maire : 11 voix pour - 1 abstention - 0 contre

6 - Vote du compte de gestion 2016 du SPEA

Monsieur Bedos présente au conseil municipal le compte de gestion de l'exercice 2016 du SPEA établi par le receveur municipal de Pézenas conforme au compte administratif 2016 du SPEA.

Le conseil municipal adopte le compte de gestion 2016 du SPEA.

Monsieur Martin dit qu'il s'abstient car non présent en 2016.

Vote : 12 voix pour - 1 abstention - 0 contre

7 - Vote du compte administratif 2016 du SPEA

Monsieur Bedos présente au Conseil municipal le compte administratif 2016 du SPEA :

FONCTIONNEMENT:

Recettes :	212 061,34 €	
Dépenses :	176 971.10 €	
Résultat de l'exercice 2016 : excédent		35 090.24 €
Résultat antérieur 2015 reporté : excédent		46 473.35 €
Résultat de clôture 2016 : excédent		81 563.59 €

INVESTISSEMENT

Recettes :	42 455.32 €	
Dépenses :	123 850.63 €	
Résultat de l'exercice 2016 : déficit		- 81 395.31 €
Résultat antérieur 2015 reporté : excédent		145 721.10 €
Résultat de clôture 2016 : excédent	64 325.79 €	

SOLDE D'EXECUTION 2016 : 145 889.38 €

Le conseil municipal adopte le compte administratif du SPEA 2016.

Monsieur Martin dit qu'il s'abstient car non présent en 2016.

Vote hors de la présence de Jean-Marie Guilhaumon, Maire : 11 voix pour - 1 abstention - 0 contre

du 4 avril 2017

Monsieur le Maire précise qu'une réflexion sera menée sur le prix de l'eau avec une augmentation progressive du prix de l'eau pour être en adéquation avec la communauté de communes. Le travail fait actuellement par des élus sera réalisé par des organismes de gestion ou maintenance d'où une augmentation du coût.

8 - Interventions

Monsieur Martin est intervenu lors des questions de l'ordre du jour en s'abstenant lors des votes car absent durant 2016 avant de poser quatre questions orales :

- **Question orale 14 :** La personne oubliée sur le monument aux morts est Henri Henri, né le 13 juillet 1894, soldat du 416^{ème} RI et mort le 24 mai 1917 à Craonne dans l'Aisne, selon le document remis en mairie. Ne peut-on réparer cet oubli, même cent ans après ? Monsieur le Maire fera le nécessaire.
- **Question orale 15 :** Pourquoi le site internet de la commune n'afficherait-il pas à partir de 2017 les délibérations émises par le conseil municipal, numérotées et classées par ordre chronologique ?
- **Question orale 16 :** Pourquoi ne pas permettre l'implantation d'un premier jardin sur la terrasse bordant la pantière du Moulin de Julian, avec une convention pour 2 ou 3 ans établissant la gratuité de cette mise à disposition en contrepartie de la réfection de l'escalier d'accès à munir d'une rampe ? Une présence humaine plus importante à proximité du moulin ne serait pas à négliger si la commune souhaite finaliser sa rénovation...

Monsieur le Maire dit qu'un projet de jardin partagé est en cours mené par Madame Matagne.

Madame Matagne dit qu'il faudrait faire revivre le moulin avec l'installation d'un meunier.

Monsieur Bedos précise qu'un projet avait été réalisé (coût environ 250 000 €) qui n'avait pu être réalisé faute de moyens financiers. Cette réalisation pourrait être communautaire.

- **Question orale 17 :** Monsieur Martin pense qu'il faudrait prendre exemple sur la commune de Caux qui, année après année, entreprend la réfection du chemin de St Saturnin. Notre commune ne pourrait-elle pas s'inscrire dans la même démarche, en deux ou trois phases successives ?

Monsieur le Maire dit que ces travaux seront faits, qu'il faut éviter que le talus tombe et qu'il prendra rendez-vous avec les propriétaires concernés.

- Madame Descouens prend la parole : en accord avec Monsieur Martin, il serait souhaitable que tous les documents concernant le patrimoine soient rassemblés en mairie pour les mettre à la disposition des personnes intéressées.

Monsieur le Maire propose de trouver une place à la bibliothèque. Un classeur avec les documents sera mis à la disposition du public.

Le conseil est clos à 19h00.